



COMMUNE DE PRESEAU

Arrêté du Maire en date du 22 Juillet 2024 Portant restriction de circulation et interdiction de stationnement D 59 de la route de Saultain

Nous, Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire de la Commune de PRESEAU
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu le Code de la Route,
Vu l'accord du département du Nord à la demande d'ATP,
Considérant les travaux de changement de cadres et tampons.
Considérant la demande d'arrêter de l'Entreprise ENSIOS SAS exécutant les travaux,
Considérant qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : *À partir du 07 Août 2024 et jusqu'à la fin des travaux (42 jours), la circulation sera restreinte et le stationnement interdit de part et d'autre de la route de Saultain, D 59*

ARTICLE 2 : L'organisation de la circulation au droit des travaux Route de Saultain se fera de la façon suivante :

- La circulation sera alternée par feux tricolores au droit des travaux ;

Interdiction de stationnement de tous véhicules y compris poids lourds et restriction de circulation de part et d'autre de la Route de Saultain

- Limitation de vitesse à 30 km/h,
- Défense de stationner et de s'arrêter et de dépasser au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Les différentes restrictions de circulation seront portées à connaissance des usagers par les panneaux réglementaires.

ARTICLE 4 : La signalisation de restriction sera conforme aux textes et règlements en vigueur notamment aux dispositions de l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

ARTICLE 5 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à charge de l'entreprise ENSIO SAS exécutant les travaux.

ARTICLE 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à la Gendarmerie, l'Entreprise ENSIO SAS, aux riverains ainsi qu'aux services de secours et d'incendie.

Fait à Préseau, le 22 Juillet 2024
Le Maire,



Sandrine FRANÇOIS-LAGNY